



cotisations sociales et prise en compte retraite

Par **Visiteur**, le **19/11/2010 à 10:00**

Résident actuellement au Canada et de nationalité ivoirienne, j'ai effectué mes études en France entre 1989 et 1996 : Ignorant à l'époque des dispositions relatives au droit du travail, j'ai effectué des petits boulots et un stage de fin d'études rémunéré : la durée totale de ces activités a été de 6 mois environ.

Je voudrais savoir s'il y a possibilité pour moi de récupérer une partie ou la totalité de mes cotisations et si j'ai droit à quelque chose. Quels sont les organismes français vers lesquels je dois me tourner pour poser des questions, en France ou au Canada ? Comment procéder pour faire valider mes années de travail en France et en Afrique au Canada.

Merci pour votre aide,

M. Auguste

Par **P.M.**, le **19/11/2010 à 10:55**

Bonjour,

En principe un stage indemnisé ne l'est pas par des salaires et donc il n'y a pas de cotisations à l'[assurance retraite](#) organisme auprès duquel vous pourriez avoir les informations...